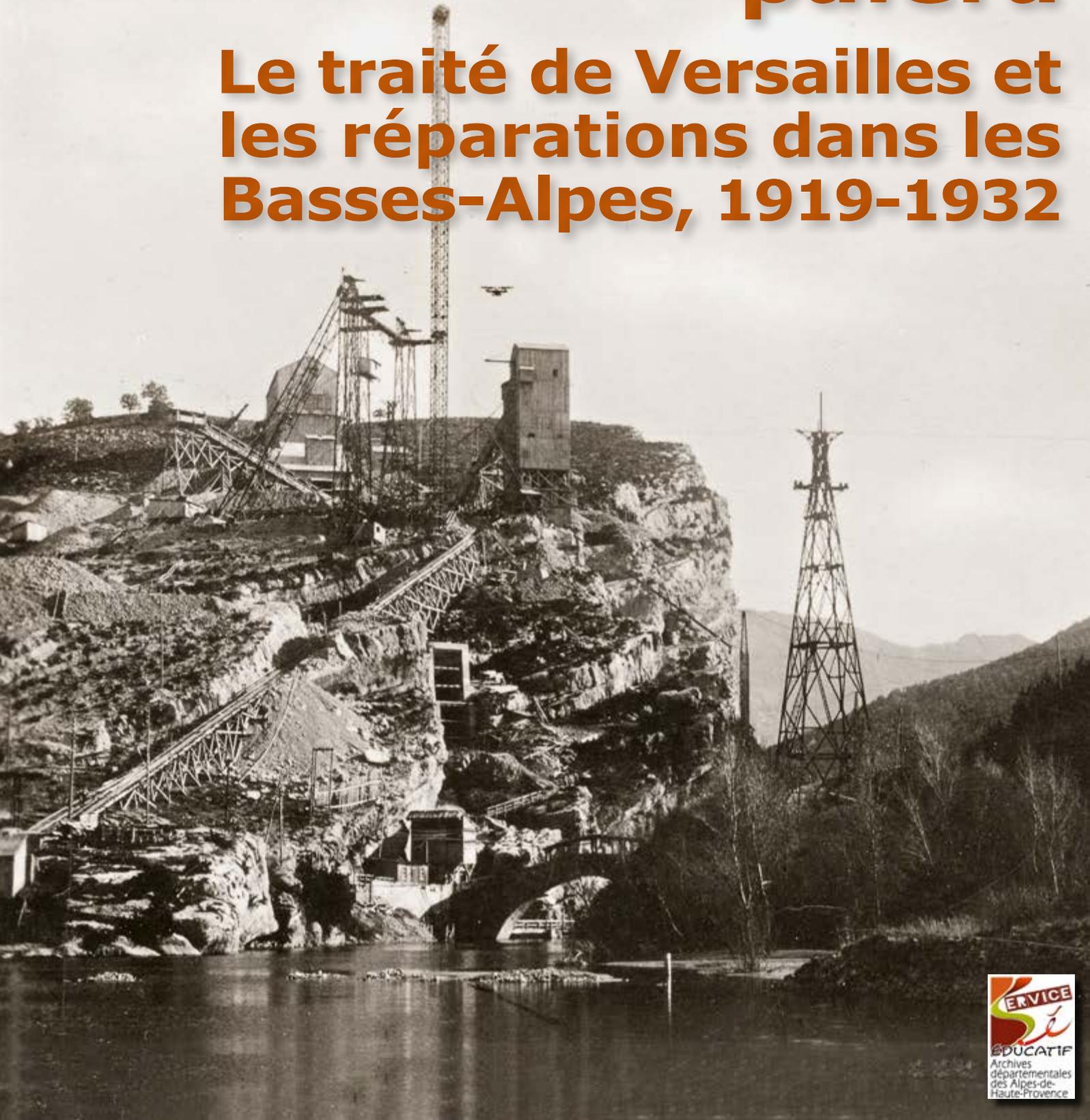




# Archi'classe

## L'Allemagne paiera

**Le traité de Versailles et les réparations dans les Basses-Alpes, 1919-1932**



# LA VICTOIRE DE LA PAIX

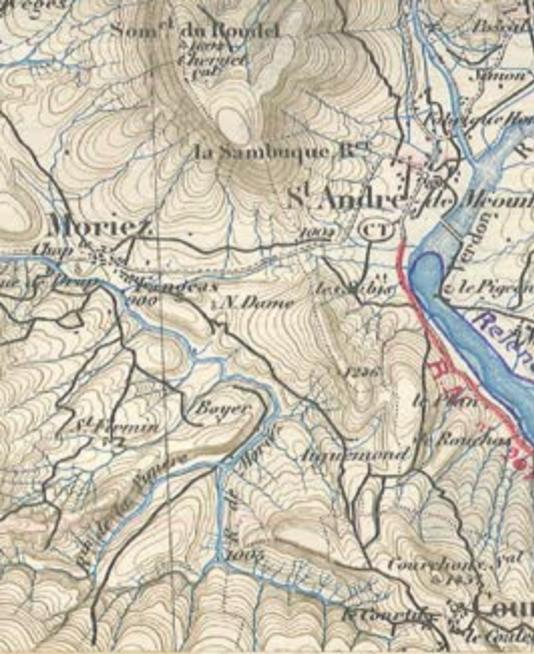
Dans le magnifique discours qu'il a prononcé, le 30 juin, à la Chambre des députés, le Président du Conseil a adressé à la France entière des paroles d'une haute portée. Empreintes du patriotisme le plus éclairé, elles sont bien celles que l'on attendait, à la conclusion de la paix, de l'homme qui, à une heure des plus critiques, a assumé la plus lourde des tâches. On sait avec quelle activité féconde, quelle confiance inébranlable dans les destinées de la France, il a travaillé sans trêve et sans relâche pendant les dures batailles que livraient nos soldats et pendant ces longs pourparlers de la Conférence, où tant d'intérêts divers étaient en jeu. Aujourd'hui, comme il l'a dit : « Par la France et les Alliés l'œuvre de salut qui mit le monde en péril de mort est enfin accomplie. »

C'est le moment pour nous, qui avons plus particulièrement souffert, dont les douloureuses blessures seront plus longues à se cicatriser, de regarder en face les devoirs multiples qui nous incombent et de puiser dans l'amour de la Patrie, dans le souvenir de nos morts, la volonté et la force de nous en acquitter. « Il faut que notre victoire de la guerre soit notre victoire de la paix... La paix générale, en effet, ne serait que le fallacieux mirage d'un jour si nous n'étions pas capables de vivre d'abord en paix avec nous-mêmes, c'est-à-dire de donner comme fondement de la paix extérieure, la paix intérieure à notre propre pays. Pour cela, sans doute, il faut l'apaisement des anciens conflits, mais l'apaisement de part et d'autre, car si l'esprit de guerre persistait en quelque point que ce fût, ce serait la paix civile trahie au moment même où nous voulons l'assurer. »

Oui, c'est dans les heures graves que nous traversons, au lendemain du bouleversement mondial produit par la plus longue et la plus meurtrière des guerres, que nous devons regarder en face le nouvel état de choses qui, inévitablement, devait en résulter. Tous ces problèmes angoissants de salaires, de cherté de vie, de conflits entre patrons et ouvriers sollicitent l'attention du Gouvernement. Mais il sait que la tâche qui lui reste à accomplir est considérable et que, pour la mener à bonne fin, il a besoin du concours de nous tous. C'est pourquoi il fait appel, par la voix du Président du Conseil, à notre esprit de conciliation. Il nous demande de lui faire confiance, de patienter. Il essaiera, selon ses forces, « de faire succéder progressivement un ordre rationnel de paix à l'empirisme subsistant des pratiques du temps de guerre ». Mais ce changement ne peut avoir lieu brusquement, sans transitions. En attendant, mettons-nous résolument à l'œuvre. La Patrie est à refaire. Que le monde entier puisse dire « que les larmes et le sang nous ont laissés meilleurs, plus hauts, plus grands, plus complètement Français ».

G. A.

Arch. dép. AHP, Per 504,  
*Le Journal des Basses-Alpes*,  
6 juillet 1919



**USINE DE CASTILLON**  
Niveau légal de la retenue 880,00 m  
Volume utilisé : 122.500.000 m<sup>3</sup>  
Puissance installée : 17.000 Kw.



**USINE DE CASTELLANE**  
Niveau légal de la retenue 728,00 m  
Puissance installée : 2.000 Kw.



# ■ SOMMAIRE

**Introduction**

**3**

**La signature de la Paix**

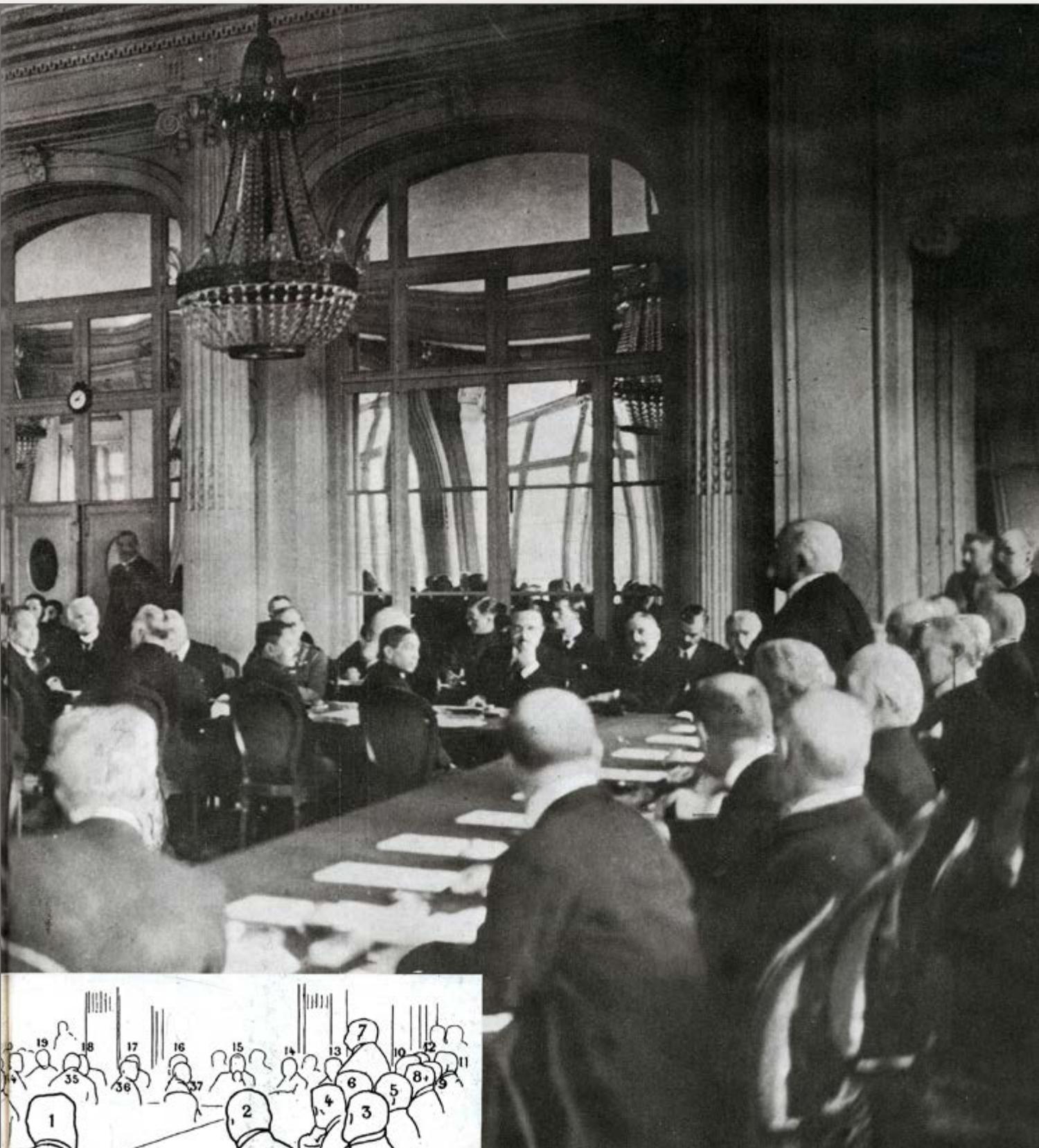
**5**

**Les réparations et les barrages  
du Verdon**

**17**



Arch. dép. AHP, 4 00 103-12, revue *L'Illustration*, années 1917-1919, Conférence de la Paix, séance du 7 mai 1919 au Trianon-Palace



**Délégués alliés.** — 1. Sir R. Borden (*Canada*). — 2. M. Ward; 3. M. G. N. Barnes; 4. M. A. Bonar Law; 5. M. A. J. Balfour; 6. M. Lloyd George (*Grande-Bretagne*). — 7. M. Clemenceau, président. — 8. Président Wilson; 9. M. R. Lansing; 10. M. H. White; 11. Colonel House; 12. Général Bliss (*Etats-Unis*). — 13. M. Pichon; 14. M. Klotz; 15. M. Tardieu; 16. M. J. Cambon (*France*). — 17. Maréchal Foch. — 18. M. Orlando; 19. M. Sonnino; 20. M. Crespi (*Italie*). — 21. M. Hymans; 22. M. Van den Heuvel; 23. M. Vandervelde (*Belgique*). — 24. M. F. Pessoa; 25. M. P. Calogeras; 26. Commandant Boulomaqué (*Brezil*). — 27. M. Chengting Thomas Wang; 28. M. Lou Tseng Tsiang (*Chine*). — 29. M. de Bustamante (*Cuba*). — 30. M. Joaquim Mendez (*Guatemala*). — 31. M. Guilbaud (*Haïti*). — 32. M. Bouilla (*Honduras*). — 33. M. C. D. B. King (*Libéria*). — 34. M. Chamorro (*Nicaragua*). — 35. M. A. Burgos (*Panama*). — 36. Prince Traidos Prabandhu; 37. Prince Charoon (*Siam*). — 38. Général L. Botha; 39. Lieutenant général Smuts (*Afrique du Sud*). — 40. Maharadjah de Bikanir; 41. Lord Sinha (*Indes*). — 42. M. R. Dmowski; 43. M. Paderewski (*Pologne*). — 44. M. Afonso Costa (*Portugal*). — 45. M. Pachitch; 46. M. Trumbitch (*Serbie*). — 47. Marquis Saionji (*Japon*). — 48. M. W. F. Massey (*Nouvelle-Zélande*). — 49. Sir J. Cook; 50. M. W. H. Hughes (*Australie*). — 51. M. A. L. Sifton (*Canada*). — 52. Prof. Schüö-king; 53. M. Giesberts; 54. Comte Brockdorff-Rantzau; 55. D<sup>r</sup> Landsberg; 56. M. Leinert (*Allemagne*).

**Plénipotentiaires allemands.** — 52. Prof. Schüö-

*U. S. Signal Corps Photo.*

**LA SÉANCE HISTORIQUE DU 7 MAI AU TRIANON-PALACE.**

— Les plénipotentiaires allemands s'étant assis à leur table, M. Clemenceau, debout, prononce son allocution : « L'heure du lourd règlement des comptes est venue... ».

# Introduction

En France, la Grande guerre trouve sa conclusion avec la signature du traité de Versailles qui met fin à l'état de guerre, commencé entre la France et l'Allemagne le 3 août 1914. Le traité est signé le jour anniversaire de l'attentat de Sarajevo, le 28 juin 1919 dans la galerie des glaces du château de Versailles. Ce lieu avait été choisi à dessein par les Français : c'était une manière de laver l'humiliation née de la défaite de 1870 et la proclamation de l'Empire allemand au même endroit, en janvier 1871.

La Conférence de la paix réunit 27 États et dure cinq mois, et compte plus de 1 500 séances. Toutefois, le traité a été élaboré essentiellement par les quatre vainqueurs (États-Unis, France, Italie, Royaume-Uni) et en l'absence des vaincus à la table des négociations (une première dans l'histoire diplomatique). Ce document de plus de 300 pages comporte trois grandes séries de clauses : territoriales (comme par exemple la restitution de l'Alsace-Lorraine à la France), militaires et économiques. Ce sont celles-ci qui intéressent le plus les Bas-Alpins, c'est en tous cas le reflet qu'en donnent la presse et les rapports officiels sur l'état de l'opinion du département. Certes, le département des Basses-Alpes n'a pas subi les terribles destructions dues aux combats, mais la difficile situation économique de l'après-guerre renvoie constamment l'écho d'une formule rassurante : l'Allemagne paiera. De fait, les Basses-Alpes profitent dans les années 1920 de la manne tant espérée des réparations qui financent le chantier maintes fois repoussé des barrages sur le Verdon.

## Intégration du sujet dans les programmes d'histoire

3<sup>e</sup>

**Thème 1** : « L'Europe, un théâtre majeur des guerres totales (1914-1945) »

*Civils et militaires dans la Première Guerre mondiale*

*Démocraties fragilisées et expériences totalitaires dans l'Europe de l'entre-deux-guerres*

1<sup>ère</sup> enseignement commun, voie générale (rentrée 2019)

**Thème 4** : « La première guerre mondiale : le « suicide de l'Europe » et la fin des empires européens

*Chapitre 3 : Sortir de la guerre : la tentative de construction d'un ordre des nations démocratiques*

1<sup>ère</sup> enseignement commun, voie technologique (rentrée 2019)

**Thème 4** : La première guerre mondiale et la fin des empires européens

*Question obligatoire : La Première Guerre mondiale bouleverse les sociétés et l'ordre européen*

# La signature de la Paix

---

Au début de l'année 1919, l'état de l'opinion dont le préfet fait le compte rendu au ministre de l'Intérieur montre des préoccupations liées à la cherté de la vie et à la question de la démobilisation qui tarde. Concernant les pourparlers de paix, les Bas-Alpins semblent rassurés par l'attitude « énergique » des Alliés ; ils lient cette fermeté à une amélioration de leur vie quotidienne, lorsque les comptes seront « réglés ». Ces rapports ne permettent évidemment pas de connaître avec exactitude le sentiment profond des habitants du département vis-à-vis de la question du règlement de la paix. Toutefois, leur opinion se forgeait sans doute d'abord à la lecture des journaux, lesquels insistaient sur la responsabilité de l'Allemagne quant au déclenchement du conflit, mais aussi sur les horreurs liées à la guerre et donc sur le droit légitime des peuples vainqueurs d'obtenir réparation.

La signature du traité entraîne des manifestations de réjouissances dans de nombreuses communes : le préfet des Basses-Alpes transmet d'ailleurs aux maires les instructions concernant l'illumination des édifices et les retraites aux flambeaux qu'ils doivent organiser. À Digne, maisons et bâtiments sont pavoisés et les festivités sont couplées à celles de la nuit de la Saint-Jean.

PRÉFECTURE

des

BASSES-ALPES

Cabinet du Préfet



Direction  
de la Sûreté Générale.

Cabinet du Directeur.

Rapport mensuel.

Mois de  
Janvier 1919.

=====

République Française

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

CONFIDENTIEL

Digne, le 25 Janvier 1919.

Le Préfet des Basses-Alpes

à Monsieur le Ministre de l'Intérieur.

Peu d'évènements dignes de remarque se sont produits dans le département des Basses-Alpes au cours du mois écoulé.

Au sentiment de joie profonde causé par la conclusion de l'armistice et par l'ouverture des préliminaires de la paix a succédé ainsi qu'il fallait s'y attendre une impression de détente qu'il est de mon devoir de vous signaler.

Cet état d'esprit tient à plusieurs causes:

1<sup>o</sup>-Beaucoup s'imaginaient que la démobilisation générale pourrait être réalisée en quelques semaines;

2<sup>o</sup>-La reprise de la vie économique escomptée depuis longtemps ne se dessine pas encore;

3<sup>o</sup>-Le renchérissement de la vie pose un problème d'une gravité exceptionnelle dont il paraît difficile de trouver la solution.

DEMOBILISATION.-Environ 800 soldats originaires des Basses-Alpes ont été renvoyés dans leurs foyers depuis quelques semaines. Leur adaptation à un nouveau genre de vie se fait assez malaisément. Beaucoup montrent une sorte de passivité qui ne sera sans doute que passagère.

Les familles de cultivateurs ont pour la plupart réalisé des économies appréciables qui faciliteront singulièrement aux mobilisés la reprise de leurs occupations.

La situation est différente pour les ouvriers des villes.

Trop..

Monsieur le Ministre de l'Intérieur à Paris.

Trop souvent les liens familiaux ont été distendus par leur longue absence, leurs familles n'ont réalisé aucune économie et ils se montrent eux-mêmes peu soucieux de se procurer des ressources immédiates par le travail.

Ce sentiment s'accuse chez ceux qui par suite de la longueur des hostilités ne peuvent plus espérer retrouver immédiatement la situation qu'ils ont eue en 1914. Ce cas est très fréquent chez les commerçants, les industriels et les personnes professant des carrières libérales. Les places qu'ils considèrent comme leur revenant de droit sont occupées par des hommes non mobilisés et cette situation explique le sentiment d'amertume que d'aucuns éprouvent.

Telle est l'une des causes du malaise auquel je faisais allusion précédemment.

CHERTÉ DE VIE.- Il est un second facteur plus appréciable encore, celui causé par la cherté de la vie. Les cultivateurs produisent dans leur exploitation la plupart des denrées qui leur sont nécessaires. Ils peuvent vendre le surplus à un prix des plus rémunérateurs. Les habitants des villes, moins favorisés, envisagent avec inquiétude la hausse ininterrompue des denrées. *partout démentaux.*

Le beurre est introuvable à l'heure présente dans les Basses-Alpes. Les laitiers de Digne viennent délibérément de porter le lait à 1 franc le litre alors que la taxe est de 0fr.80. J'ai fait bien entendu verbaliser contre tous les délinquants qui sont d'autant plus antipathiques à la population que la plupart d'entre eux viennent d'être condamnés pour mouillage du lait.

Le cours de la viande s'élève sans cesse.

A ces causes de préoccupation s'ajoute la privation des denrées essentielles due à la pénurie des moyens de transport.

Le sucre d'Octobre n'est pas encore arrivé dans les Basses-Alpes et je n'ai pu ravitailler en pétrole la population qu'en assurant le transport de ce carburant par camion automobile dans des conditions très onéreuses.

Enfin les charbons, ou plus exactement les lignites attribués à mon département sont de qualité si inférieure que les maires des

principales villes refusent absolument d'en prendre livraison.

**PRISONNIERS DE GUERRE.**- Le retrait prochain des prisonniers de guerre n'est pas sans causer une assez vive émotion chez les cultivateurs; ceux-ci font valoir que le département déjà très gêné par la pénurie de main-d'oeuvre avant la guerre, a subi des pertes particulièrement lourdes depuis le début des hostilités, la plupart des mobilisés ayant été affectés aux bataillons alpins.

Nulle crise de chômage n'est donc à redouter dans le département qui souffrira bien au contraire du manque de main-d'oeuvre agricole, rendu plus sensible dans la vallée de la Durance par l'installation des Usines de Sisteron, Saint-Auban, Manosque, qui enlèvent à la terre bon nombre de cultivateurs séduits par le taux élevé des salaires.

La Commission départementale s'est fait l'écho de ces doléances lors de sa dernière réunion.

Une transformation radicale des méthodes de culture paraît s'imposer et le Syndicat Agricole bas-alpin (une des plus importantes associations agricoles du Sud-Est) se préoccupe de recruter les adhésions nécessaires pour pratiquer le labourage électrique sur une étendue de 800 hectares dans la plaine de Manosque.

Les agriculteurs se plaignent également de la sécheresse persistante et de l'insuffisance de débit des cours d'eau qui pourra compromettre cette année encore l'alimentation des canaux d'irrigation.

**SITUATION ELECTORALE.**- La révision des listes électorales se poursuit dans des conditions satisfaisantes; la population commence à se préoccuper du mode de suffrage qui sera adopté pour les élections législatives. La majorité paraît favorable au scrutin d'arrondissement qui laisserait cinq représentants au département au lieu de trois avec le scrutin de liste. Déjà les chances de chacun des candidats éventuels sont discutées parfois avec animation.

**ETAT SANITAIRE.**- La grippe accuse une recrudescence marquée depuis quelques semaines. Elle paraît atteindre surtout les enfants qui avaient été généralement épargnés jusqu'à ce jour. L'épidémie chez ces derniers est bénigne, alors qu'elle revêt chez les adultes une forme souvent grav

REFUGIES..

REFUGIES.- De nombreuses demandes de rapatriement sont formées par les réfugiés du Nord et du Pas-de-Calais.

MANIFESTATIONS.- Aucune manifestation n'était projetée dans le département pour dimanche en vue de protester contre les lenteurs de la démobilisation ou contre toute idée d'intervention en Russie.

Je crois devoir signaler que les forces de police ont été réduites dans des proportions inquiétantes. Les 12 brigades de gendarmerie de l'arrondissement de Digne sont, à l'exception d'une seule, à l'effectif de 1 homme. Au chef-lieu du département, les trois brigades de Digne ne comptent que trois hommes au total. J'ai signalé cette situation à M. le Général Inspecteur de Gendarmerie DUFIOS. Il serait de toute nécessité selon moi que l'effectif des brigades de Digne fut toujours au complet.

La situation dans les usines et dans les charbonnages est calme.

LE PREFET.

SOUS-PRÉFECTURE

de

FORCALQUIER

—•••—

OBJET :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Forcalquier, le 22 FEV 1919 191



Le Sous-Préfet de Forcalquier

à Monsieur le ~~Maire~~ Préfet des Basses Alpes,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'impression produite par la correspondance émanant des armées reste satisfaisante.

L'état d'esprit des permissionnaires est également assez bon, mais il est aisé d'y découvrir, cependant, un léger mécontentement motivé par l'insuffisance, à leur gré, de l'indemnité d'habillement qui leur est allouée lors de leur démobilisation.

Quant aux populations civiles, elles ont manifesté, pendant le mois écoulé, un certain malaise à la pensée que l'attitude arrogante de nos ennemis pourrait provoquer la reprise des hostilités. Cette impression semble avoir totalement disparu depuis l'arrivée des dernières nouvelles de presse signalant l'attitude énergique des délégués alliés à la conférence de la paix vis-à-vis de l'Allemagne.

L'attentat contre M. Clemenceau a produit une saine émotion. Dans toute la région le même sentiment

~~~~~

des

BASSES-ALPES

Cabinet du Préfet

Digne, le 30 Mai 1919.



Direction  
de la Sûreté Générale.  
Cabinet du Directeur.

*Le Préfet des Basses-Alpes*

Rapport Mensuel.

à Monsieur le Ministre de l'Intérieur à Paris.

Mois  
de Mai 1919.

+++++++

Le mois de Mai a été marqué par une grande activité des "Amicales de démobilisés". On peut avancer qu'à l'heure présente la très grosse majorité des communes des Basses-Alpes possèdent de semblables Associations, déjà affiliées à la fédération départementale.

Tout en se défendant de vouloir s'immiscer dans les questions de politique pure, ces Associations semblent vouloir prendre une part active aux prochaines luttes électorales. Leurs tendances généralement avancées, les inciteraient, si elles ne modifient pas leur ligne de conduite, à donner leur patronage aux candidats les plus militants.

Cette attitude s'oppose à celle des Associations de Mutilés de la Grande Guerre, dont les idées sont en général sensiblement moins avancées.

État des esprits.

=====

L'opinion publique, réclame avant tout, le prompt règlement de nos comptes avec les puissances centrales, dans la pensée que la conclusion du traité de paix, fera disparaître le malaise persistant qui pèse sur le pays, et rendra la vie moins chère.

On peut dire que tous les fonctionnaires réclament une amélioration immédiate et définitive de leurs traitements.

Monsieur le Ministre de l'Intérieur à Paris.

# Télégramme Officiel

Préfet des Basses-Alpes à Maires du Département

Suivant instructions Ministérielles prenez toutes dispositions pour que le soir de la signature de la Paix sur nouvel ordre télégraphique on illumine les édifices publics on organise retraite aux flambeaux s'il est possible.

Digne le 26 Juin 1919.

Le Préfet,  
A. Févort

## LA RÉPONSE

---

De tous les documents publiés depuis le début des hostilités la lettre d'envoi du Président de la Conférence de la paix à M. de Brockdorff-Rantzau est un de ceux qui méritent le plus d'être retenus et médités. En réponse aux contre-propositions allemandes, les alliés, dont l'accord est parfait, signifient à l'Allemagne leur volonté inexorable d'obtenir de ceux qui sont les auteurs de la guerre toutes les réparations, toutes les garanties auxquelles ils ont droit. Pour que le peuple allemand, pour que ses dirigeants n'en ignorent rien, cette lettre établit de nouveau avec les plus grandes précisions, avec une logique implacable, la responsabilité pleine, entière et sans excuse du Kaiser, de son parti militaire et de tous ses sujets. Il faudrait tout citer dans cet exposé lumineux des crimes innombrables auxquels, dans sa folle ambition, dans son désir d'hégémonie européenne, l'Empereur a prêté la main, voulant dominer et tyranniser une Europe asservie comme il dominait et tyrannisait une Allemagne asservie. « Ce sont les Allemands qui, les premiers, ont fait usage des gaz toxiques, malgré les épouvantables souffrances qui devaient en résulter ; ce sont eux qui ont pris l'initiative des bombardements par avions et des tirs à longue distance sur des villes, sans raison militaire, avec l'unique objet de diminuer le moral de leurs adversaires, en frappant les femmes et les enfants ; ce sont eux qui ont commencé la campagne sous-marine, défi de pirates au droit international, condamnant ainsi à la mort un grand nombre de passagers et marins innocents, en plein Océan, loin de tout secours, à la merci des vents et des vagues et, pis encore, à la merci des équipages de leurs sous-marins ; ce sont eux qui, avec une sauvagerie brutale, ont emmené en esclavage des milliers d'hommes et de femmes dans des pays étrangers ; ce sont eux qui ont permis, à l'égard des prisonniers de guerre qu'ils avaient faits, un traitement barbare devant lequel les peuples les moins civilisés auraient reculé. »

Oui, voilà ce que les alliés ne doivent pas perdre de vue, voilà ce que nous ne devons pas oublier, nous, Français, surtout, qui avons, plus que tous, souffert de cette guerre si meurtrière, nous dont plus de 1,600,000 soldats sont tombés sur tous les fronts de bataille pour la cause du droit. Et que l'Allemagne ne croie pas que, la paix définitivement signée, quand les années nous auront peu à peu éloignés de cette époque de deuil, le souvenir de tant d'horreurs s'effacera de notre mémoire ! La génération actuelle, qui doit recueillir les enseignements de cette guerre mondiale, se rappellera que c'est nous qui avons été les premières victimes, désignées depuis longtemps, de la plus injuste des agressions. Elle se rappellera que nos morts, nos mutilés ne veulent pas d'un semblant de pardon. Elle considérera comme de mauvais Français ceux qui ont osé prétendre que la paix que nous voulons imposer à l'Allemagne est une paix de haine. Non, c'est une paix de justice, une paix de réparations, mais ce ne peut être une paix d'oubli.

G. A.

# LA PAIX

---

Au moment où vient d'être signée la paix glorieuse qui consacre la victoire de la France et de ses alliés, nos pensées doivent pieusement aller vers tous les héros dont le sacrifice nous permet de vivre cette heure inoubliable. Notre reconnaissance doit être sans bornes envers ceux qui, durant ces quatre années de la plus affreuse des guerres, se sont succédé sur tous les champs de bataille, s'opposant aux ennemis qui voulaient asservir notre pays et l'Europe.

Dans cette lutte de la civilisation contre la barbarie, ils ont tenu haut et sans défaillance le drapeau du droit et de la justice. Malgré des fatigues sans nombre, malgré la mitraille, malgré les nappes de gaz mortels, ils n'ont jamais perdu de vue le but sacré pour lequel ils combattaient. Et quand ils sont tombés, mortellement frappés, en évoquant, à l'heure suprême, le souvenir de toutes les chères affections qu'ils laissaient derrière eux, ils ont songé à la France, la patrie bien-aimée. Ils se sont dit que la victoire, dont ils n'avaient jamais douté, serait faite de cet holocauste, du sang de ces milliers de braves dont les tombes marqueraient les étapes sanglantes de l'invasion ennemie.

Oui, pensons à eux, en ces jours où la douce paix luit enfin. Mais, en les pleurant, comme il convient, disons-nous que c'est encore leur rendre hommage que de nous associer discrètement à cette joie qui fait vibrer tous les cœurs, car cette paix est l'œuvre de nos morts, l'œuvre de nos pauvres mutilés. Elle est l'œuvre aussi de nos alliés, de nos chefs magnifiques, de ceux des combattants qui ont pu revoir leur pays ; elle est l'œuvre de ce grand Français, Clemenceau, qui a incarné l'âme de la patrie immortelle et, dans les heures les plus douloureuses, les plus angoissantes, n'a jamais désespéré.

G. A.

---

## La Fête de la Paix à Digne

Les Dignois se souviendront longtemps de la nuit de la Saint-Jean en l'an de grâce 1919.

On attendait la nouvelle de la signature du traité de paix dès le soir même, et les feux de joie allumés dans les quartiers de la ville éclairaient des figures épanouies. On savait que le délai expirait à 7 heures et que Clemenceau, si crâne dans son préambule aux conditions des préliminaires de paix, ne se laisserait pas émouvoir par les ruses et les dernières perfidies du Boche vaincu et outrageusement humilié.

Déjà, à Nice et dans la région, on savait que le Gouvernement de Weimar acceptait de venir à Paris signer la paix ; mais Digne a le privilège du calme et de l'éloignement, et ce fut seulement sur le coup de 10 heures que la nouvelle devint officielle !

Ah ! pauvres de nous ! qui avions à peine ébauché un premier sommeil réparateur !

On entend une rumeur qui se propage comme une trainée le long du boulevard, puis des cris, des chants, la *Marseillaise*, et, sur le coup de 11 heures, les cloches de la Cathédrale sonnent le tocsin de la délivrance. Il fallait bien descendre dans la rue, où se trouvait déjà M. le maire, heureux de la joie de ses administrés. Et ce fut une joie débordante et pittoresque !

Du Rochas dévalent des groupes vêtus à la hâte qui venaient voir et parcourent le boulevard Gassendi, comme s'ils avaient été électrisés. Pétards, feux de Bengale, réouverture des cafés, clairons et tambours, danses et rondes improvisées, on a fêté bruyamment et dignement, à Digne, la paix si durement acquise et si longtemps attendue. Nos jeunes officiers et nos braves poilus ont été acclamés, et, dans le ciel limpide de nos belles nuits d'été, les étoiles paraissent briller d'un plus vif éclat.

Et je pense à Viviani, qui, dans une séance fameuse de la Chambre, avait voulu éteindre les étoiles du ciel de l'âme française et qui, le 4 août 1914, dans un magnifique langage, préconisa l'union sacrée.

Cette union se fit spontanément dans toutes les forces de la nation tendues vers la frontière. C'est par elle et les vertus militaires de la race que la France a tenu pendant quatre ans et sauvé ainsi la liberté du monde. Soyons fiers de notre pays, qui a souffert près d'un demi-siècle de l'humiliation de la défaite et de la mutilation de son territoire ; nous avons repris nos chères provinces et fait triompher la justice immanente. Forgeons en nous des âmes de vainqueurs.

Mais restons unis dans la paix qu'il va falloir poursuivre laborieusement, comme nous l'avons été dans la guerre sanglante qui a ruiné nos plus belles provinces ; nos morts, grâce auxquels nous avons pu acquérir une si magnifique floraison de gloire et d'idéal, sont là pour nous dire incessamment :

« Ne sabotez pas la victoire ; travaillez et aimez-vous pour la prospérité et la grandeur de la patrie immortelle ! »

Revenons à notre chère cité, dont l'âme a vibré du plus fier patriotisme, car elle fut très dévouée aux œuvres de guerre et sut maintenir le moral d'une population cruellement atteinte.

Au matin du 24, on s'aborde avec amitié et sourire ; les maisons et les établissements publics sont joliment pavoisés. Le sommet de la tour de la Cathédrale, où trône fièrement le coq gaulois, est orné de grands et beaux drapeaux aux couleurs alliées qui flottent au vent et forment un lumineux et splendide bouquet offert aux

Dieux des armées ! Nos félicitations à la municipalité, qui a su les disposer avec un goût saisissant : le bon et charmant artiste Jaubert en est tout ému et voit dans le cadre verdoyant des collines qui enchâssent la ville comme un symbole des plus belles espérances de la patrie victorieuse.

Le soir, la température avait fraîchi, mais l'enthousiasme réchauffait les cœurs. La *Lyre des Alpes*, réorganisée et animée d'un bel entrain, est allée donner une aubade devant la mairie et devant la préfecture.

Le maire, Dr Romieu, et le préfet, M. Zevort, ont prononcé du haut de leur balcon une belle harangue patriotique : « Réjouissez-vous avec dignité, en ce jour qui compte parmi les plus grands de l'histoire de France, mais n'oubliez pas et travaillez pour refaire une patrie prospère, mériter les sacrifices et réparer les ruines immenses de la plus atroce des guerres... »

La foule, très nombreuse, a écouté religieusement les discours des premiers magistrats de la cité. Puis, entraînée par les accents de la *Marseillaise* et de *Madelon*, elle a suivi la retraite aux flambeaux, qui fut des plus réussies.

Un concert a suivi, — le premier depuis cinq ans, — et nous devons féliciter la musique locale des morceaux et des variations qu'elle a joué et chanté avec un superbe brio. Puis on a dansé jusqu'à minuit sur le Pré-de-Foire.

La population dignoise tout entière fut animée d'une joie légitime ; elle sut garder le calme et la dignité qui convenait à une heure si importante de notre histoire. Il n'y eut d'autre incident que de bonnes gajades provençales.

C.

On nous communique les discours prononcés, dans la soirée du 24 juin, par M. le Maire de Digne et par M. le Préfet des Basses-Alpes :

Discours de M. le Dr Romieu, maire de Digne.

Je suis heureux de féliciter la Lyre des Alpes, qui, à peine réorganisée, veut bien offrir à la municipalité la primeur de ses concerts et j'espère que, prochainement, elle pourra charmer les soirées dignoises sur notre boulevard.

Mes félicitations encore aux Dignois et surtout aux Dignois pour l'entrain, l'allégresse qu'ils ont manifestés depuis que les cloches de la vieille tour de notre Cathédrale ont annoncé la paix de la victoire.

Cette allégresse est tout à la fois la manifestation de votre patriotisme et de votre joie de voir arriver bientôt nos enfants, nos poilus chargés de triomphes.

Du haut de ce balcon, je leur adresse à tous, à travers l'espace, le salut de la ville de Digne.

Malheureusement, ils ne reviendront pas tous. Inclignons-nous pieusement devant les tombes de ceux qui ne sont plus.

La paix sera proclamée demain. Nous nous sommes montrés héroïques pendant la guerre ; soyons grands encore pendant la paix. Restons unis dans notre patriotisme ; mettons-nous au travail ; soyons sages, et notre France, régénérée par la guerre, redeviendra la grande nation latine qui toujours a été la semeuse des nobles et généreuses idées.

Vive la France !

Vive la République !

\* \* \*

Discours de M. Zevort, préfet des Basses-Alpes.

Messieurs,

La manifestation patriotique de ce soir évoque tout naturellement à notre esprit celle qui se déroulait déjà devant la préfecture le 4 novembre 1918, à la nouvelle de la conclusion de l'armistice.

Cette date mémorable, la plus importante de celles qui aient jamais fait battre le cœur de l'humanité, marquait la suspension des hostilités et laissait entrevoir, sans nouvelle effusion de sang, la conclusion d'une paix que nos espoirs s'effritaient moins lointaine.

Vous savez tous ce que furent ces longues négociations et la tâche délicate dévolue au Gouvernement pour faire triompher les droits imprescriptibles de la France.

Sanglante, douloureusement meurtrie, mais glorieuse entre les plus glorieuses, notre Patrie, après avoir retrouvé les frontières naturelles que l'histoire, la justice immanente aussi bien que la volonté unanime des populations lui assignaient, peut s'abandonner maintenant à son nouveau destin.

Tous nous comprenons qu'une ère nouvelle commence aujourd'hui et que la force ne prime pas toujours le droit.

Malgré les difficultés d'ordre économique et social qui s'imposent à l'attention de tous les esprits clairvoyants, une vérité du moins se dégage en pleine lumière.

C'est au prix d'une union inséparable, en coordonnant tous les efforts de travail, d'énergie, en subordonnant toujours l'intérêt personnel à celui du plus grand nombre que nous avons triomphé du plus grand péril que la France ait jamais connu. A cette condition encore, nous pourrions résoudre au mieux des intérêts de la collectivité les graves problèmes de l'heure présente.

Nous le devons, par respect pour la mémoire des 4,500,000 Français tombés pour nous défendre, pour les 700,000 mutilés que la mort a frôlés de son aile, pour tous ceux qui pleurent un être aimé et que seule la pensée de la France triomphante et immortelle peut consoler de leurs douloureux sacrifices.

Je vous remercie, Messieurs les musiciens, de votre participation brillante à cette grandiose manifestation ; je remercie tous les jeunes poilus qui vous font cortège et qui ne connaîtront pas les sanglantes épreuves de leurs aînés.

Crions tous du meilleur de notre cœur : « Vive la France ! Vive la République ! »

Digne, le 14 Mai 1923.

Cabinet  
du Préfet.

1 - Etat de l'opinion publique et sentiments de la population relativement aux événements de la politique extérieure et intérieure.

Objet :  
Rapport  
mensuel.  
-----

Les populations suivent très attentivement toujours tous les faits d'occupation de la Ruhr, les événements qui s'y rattachent ou qui en sont la conséquence inévitable et prévue. Leur approbation de l'attitude et de l'action du Gouvernement ne s'est pas modifiée et s'applique aussi, et sous réserve, à la réponse de la France, en accord avec la Belgique, aux propositions trop vagues et sans assises présentées par l'Allemagne pour apporter une solution au problème des réparations édictées par le traité de Versailles.

La presse départementale reflète cette approbation, et ce sentiment de confiance, à l'exception du "TRAVAILLEUR DES ALPES", organe de la Fédération communiste, dont M. Charles BARON, député, est le Directeur.

En ce qui concerne la politique intérieure une préoccupation quant à présent, domine : quel régime électoral sera adopté pour les prochaines élections législatives? Il n'est pas douteux que les adhérents aux partis de gauche dans les Basses-Alpes, des républicains de gauche aux radicaux radicaux socialistes et républicains socialistes sont opposés au système actuel de représentation proportionnelle; les socialistes unifiés et les communistes marquent au contraire leur préférence pour ce système.

Dans l'ensemble les électeurs sont ici, favorables, au scrutin de liste majoritaire, purement et simplement, avec un seul tour de scrutin.

# Les réparations et les barrages du Verdon

---

C'est dans la partie VIII du traité qu'est abordée la question des réparations dues aux vainqueurs. Elle débute par le célèbre article 231 qui stipule que « *Les Gouvernements alliés et associés déclarent et l'Allemagne reconnaît que l'Allemagne et ses alliés sont responsables, pour les avoir causés, de toutes les pertes et de tous les dommages subis par les Gouvernements alliés et associés et leurs nationaux en conséquence de la guerre, qui leur a été imposée par l'agression de l'Allemagne et de ses alliés* ».

Les « réparations » sont donc le nom attribué aux paiements et transferts de biens et d'équipements que les pays vaincus (Allemagne et Empires centraux) durent effectuer au profit des vainqueurs.

L'article 231 constitue la base juridique des réparations imposées à l'Allemagne. Une « Commission des réparations » est chargée d'en évaluer le montant, d'en établir les délais de paiement et d'en déterminer la répartition entre les pays bénéficiaires : la France devait ainsi se voir créditer de plus de la moitié des paiements, 52 % exactement. Le calendrier des versements est établi en 1921 et le montant fixé à 52 milliards de marks-or. Le paiement total réel de 1920 à 1931 (lorsque les paiements seront indéfiniment suspendus) atteindra 20 milliards de marks-or.

Or, en 1923, l'Allemagne est confrontée à une grave crise financière et déclare qu'elle n'est plus en mesure de payer, le gouvernement français répond en décidant l'occupation de la Ruhr, la plus importante région industrielle du pays, afin de contraindre les Allemands à payer. Les rapports sur l'état de l'opinion établis par le préfet semblent montrer la préoccupation des Bas-Alpins concernant la question de la Ruhr et des réparations. Seuls les communistes s'élèvent contre la politique française et les Bas-Alpins, peu politisés selon le préfet, sont convaincus de la nécessité de faire plier l'Allemagne.

Sous-Préfecture  
de  
Castellane.  
Cabinet.

Castellane, le 30 avril 1923

Confidentiel.

Le Sous-Préfet de Castellane  
à Monsieur le Préfet des Basses-Alpes.



§ n° 1.

Politique Extérieure.

Référence à votre circulaire en date du  
18 avril 1923 - § n° 1.

État de l'opinion publique et sentiments de la population à l'égard des principaux événements de la politique Extérieure et Intérieure - Partis et groupements politiques - Réforme électorale - Presse - La Ruhr. - Les populations, ainsi bien celles des centres que des campagnes, suivent avec autant d'intérêt que d'attention les événements qui se déroulent actuellement dans la Ruhr, dont l'occupation est unanimement approuvée et considérée par tous comme le seul moyen d'obtenir de l'Allemagne le paiement des réparations qui nous sont dues. J'ai pu en effet, au cours de différentes tournées dans l'arrondissement, constater, soit dans mes entretiens avec les Maires, soit par d'autres conversations, que l'action du Gouvernement a l'assentiment général.

Orient - Russie - Alliés. - Les affaires d'Orient ou les relations avec la Russie préoccupent moins les esprits qui ne sont cependant pas indifférents à la situation de nos rapports avec nos alliés, l'Italie et surtout l'Angleterre. C'est ainsi que l'opinion publique s'est montrée particulièrement satisfaite du récent échec de la politique de M. Lloyd George et du maintien

SOUS-PRÉFECTURE

DE

PORCALQUIER

2ème PARTIE

Confidentiel

ÉTAT DE L'OPINION PUBLIQUE.-  
PARTIS POLITIQUES.

Politique extérieure.- L'opinion publique continue à être satisfaisante. Généralement, nos populations approuvent les actes de la politique extérieure du gouvernement. Elles comprennent très bien que l'Allemagne est de mauvaise foi et qu'elle joue la comédie de la pauvreté, afin de mieux tromper les nations et d'esquiver l'exécution loyale du traité. On suit donc, avec beaucoup de calme, les efforts déployés par nos gouvernants, et l'on a confiance dans leur fermeté.

Politique intérieure.- En ce qui concerne la politique intérieure, la situation est, à mon avis, moins satisfaisante. Bon nombre de républicains voudraient que le gouvernement se montrât plus énergique contre les entreprises violentes de certains partis de réaction qui compromettent depuis quelque temps la liberté et la sécurité des citoyens. Un certain mécontentement se manifeste donc à ce sujet, qu'il y aurait lieu de dissiper par des actes énergiques.

J'ai remarqué, également, que la "Journée de Pasteur", si légitime qu'elle fût, n'était pas sans avoir soulevé des critiques: Beaucoup se sont étonnés que l'on eût dû faire appel à la générosité publique pour doter nos laboratoires de perfectionnements qui leur font défaut.

Afin de trouver des solutions d'apaisement, un comité (composé d'experts américains, belges, britanniques, français, allemands et italiens) est formé. Il est présidé par le directeur du Bureau du budget américain, Charles Dawes et il donne naissance au plan du même nom, adopté en 1924 pour réorganiser le paiement des réparations. C'est ainsi qu'un prêt est accordé à l'Allemagne, afin de l'aider à payer. Le plan Dawes est prolongé par le plan Young, signé en 1929, qui abaisse le montant des réparations et rééchelonne le paiement de la dette. Le plan Dawes prévoit des prestations en nature. En 1927, une circulaire du ministère de l'Intérieur aux préfets les en informe et leur signale l'intérêt de prendre en compte cette possibilité afin de financer des grands travaux.

#### 14. — Plan Dawes. — Utilisation des prestations.

Digne, le 23 novembre 1927.

*Le Préfet des Basses-Alpes*  
*à Messieurs les Maires du département,*  
*et Présidents*  
*des Commissions administratives des hôpitaux-hospices*  
(En communication à MM. les Sous-Préfets).

J'ai l'honneur de vous donner ci-après copie d'une circulaire de M. le Ministre de l'Intérieur relative à l'utilisation des prestations en nature du plan Dawes par les départements et les communes.

Conformément à ces instructions, vous voudrez bien, le cas échéant, m'adresser la liste des projets pour lesquels la commune et les collectivités locales, hôpitaux ou autres établissements publics désireraient prévoir l'emploi des dites prestations.

Paris, le 16 novembre 1927.

*Le Ministre de l'Intérieur à MM. les Préfets.*

Le plan Dawes a mis à la disposition de la France au titre des prestations en nature des sommes qui, à partir de cette année, deviendront de plus en plus importantes. Ces disponibilités, il importe d'en prévoir l'emploi dans les conditions les plus favorables à l'intérêt général.

Or, les départements et les communes éprouvent, depuis longtemps déjà, des difficultés à se procurer par voie d'emprunt et surtout dans l'exécution de grands travaux d'intérêt public. Le plan Dawes offre à cet égard des possibilités que les collectivités locales ont le désir de connaître et d'utiliser. En effet, si l'intérêt national bien compris commande de développer dans la plus large mesure possible l'emploi des prestations en nature afin d'assurer, dans les conditions les meilleures, le recouvrement par la France de sa créance sur l'Allemagne, il exige, en outre, que les fonds des réparations allemandes soient employés surtout à financer des entreprises de caractère général qui ne pourraient être réalisées avant longtemps faute de disponibilités.

Il est donc nécessaire que les administrations publiques contribuent les premières, dans toute la mesure de leurs moyens, à l'absorption des annuités dues par l'Allemagne.

Toutes les fournitures qui sont normalement demandées à l'étranger doivent, en principe, chaque fois que cela est possible, faire l'objet d'un contrat de prestations. De même un grand nombre de travaux d'intérêt départemental ou communal devrait être exécutés avec le concours, au moins partiel, de l'industrie allemande et payés par la caisse des réparations.

\* \* \*

Les modalités d'utilisation des prestations sont extrêmement simples. Une collectivité française, désireuse de faire exécuter avec leur appoint, des travaux d'intérêt général, devra prévoir dans le cahier des charges, soit que l'entreprise pourra être confiée à une maison allemande, soit qu'une partie des fournitures devra être achetée en Allemagne ; dans le premier cas, le cahier des charges pourra être adressé à l'Attaché commercial de France, à Berlin, qui fera un appel d'offre ; la collectivité traitera ensuite avec un entrepreneur allemand ; dans le second cas, c'est l'entrepreneur français qui passera des contrats avec des producteurs allemands.

Pour que les contrats qui auront été passés dans les conditions commerciales ordinaires deviennent des contrats de prestations en nature, il faut et il suffit d'y insérer une clause prévoyant qu'ils seront payables par la caisse des réparations. Le paiement des fournisseurs se fera alors par le moyen de traites sur l'Agent général des paiements que le Service des prestations en nature remettra à l'acheteur. Celui-ci deviendra ainsi débiteur du Trésor à qui les remboursements devront être effectués selon les modalités arrêtées de concert entre l'acheteur et le Service des prestations en nature. En vue de permettre la mise en chantiers de grands travaux d'intérêt général, le Ministère des Finances accepte, en effet, de faire aux collectivités des conditions avantageuses de remboursement, comportant d'assez longs délais et un taux d'intérêt inférieur à celui qui est d'usage courant sur le marché ; la longueur des délais et parallèlement le taux d'intérêt étant fixé en tenant compte de la nature et du degré d'intérêt des travaux.

Je n'ai pas besoin d'insister sur les avantages que peuvent présenter ces conditions pour l'économie générale de

de la région dont vous avez la charge. Comme d'autre part, en vue de l'aménagement des sommes disponibles au titre des prestations, il convient d'établir un programme de grands travaux qui pourraient être entrepris pendant les prochaines années, il y a lieu d'inviter les collectivités intéressées à vous adresser une liste de leurs projets parmi lesquels vous me signalerez ceux qui peuvent, dès maintenant, être mis à l'étude.

J'arrêterais ultérieurement, d'accord avec vous, ceux parmi ces travaux susceptibles d'être retenus et fixerais la part qui devrait être réservée à l'industrie française. Il vous appartiendrait alors d'étudier en liaison directe avec le Service des prestations en nature, au Ministère des finances et mon département, les modalités pratiques d'exécution de ces travaux, ainsi que le financement de la part qui serait confiée à l'industrie française.

J'attire votre attention sur le fait que les contrats de prestations en nature peuvent porter sur toutes les fournitures de provenance allemande et tous travaux exécutés par des entreprises allemandes, en particulier les travaux urbains, les travaux de port, les fournitures d'outillage, la rénovation du matériel des entreprises concédées, le matériel d'hygiène, les installations d'hôpitaux, d'écoles, etc...

Je vous prie de m'accuser réception des présentes instructions que vous voudrez bien porter à la connaissance des collectivités et établissements publics placés sous votre autorité à qui il sera en outre, loisible, le cas échéant, d'obtenir directement du Service des prestations, 2, rue de Montalembert, à Paris, toutes les précisions qui leur seraient nécessaires.

*Le Ministre de l'Intérieur,*  
A. SARRAUT.

*Oray* TRAVAUX POUVANT ETRE EXECUTES AU MOYEN DES PRESTATIONS EN NATURE  
DANS LE DEPARTEMENT DE... *Basses-Alpes*

| Indication des travaux par ordre d'urgence ou du degré de préparation | Coût total de ces travaux en francs | Indication de la part de ces travaux pouvant être exécutés au moyen des prestations en nature | Valeur de la part de ces travaux pouvant être exécutés au moyen des prestations en nature exprimée en francs | <i>Par les Communes</i><br><i>Néant</i><br>Observations |
|-----------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|
|-----------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|

**I- TRAVAUX AYANT FAIT L'OBJET D'UNE ETUDE TECHNIQUE ET FINANCIERE COMPLETE QUI PEUVENT ETRE IMMEDIATEMENT ENTREPRIS**

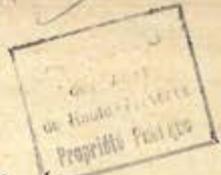
|               |           |                                      |                  |                                                                                                                                          |
|---------------|-----------|--------------------------------------|------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Pont suspendu | 3.000.000 | Câbles métalliques, tablier etc..... | 1.800.000<br>frs | Le département ne comptait refaire ce pont qu'en 1930. Il faudrait que les annuités de remboursement ne commencent donc qu'à cette date? |
|---------------|-----------|--------------------------------------|------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**II- TRAVAUX FAISANT L'OBJET D'UNE ETUDE TECHNIQUE OU FINANCIERE QUI PEUVENT ETRE ENTREPRIS DANS UN CERTAIN DELAI.**

|                                                 |           |                                                                  |                  |                                                                                                                                         |
|-------------------------------------------------|-----------|------------------------------------------------------------------|------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Travaux d'adduction d'eau de la commune de..... | 4.000.000 | Tuyau de fonte et dev grès bornes fontaines, canalisation etc... | 2.500.000<br>frs | Etude de l'Ingénieur de la ville terminée, vote du Conseil municipal encore nécessaire pourrait être entrepris à partir d'octobre 1929. |
| Usine d'incinération de.....                    | 6.000.000 | Fours, tuyauterie <del>xxx</del> plans etc.....                  | 2.700.000<br>frs | Même état que ci-dessus.                                                                                                                |

**III- TRAVAUX ENVISAGES MAIS N'AYANT ENCORE FAIT L'OBJET QUE DE PROJETS SOMMAIRES.**

|                                      |           |                                           |                  |                                                                                              |
|--------------------------------------|-----------|-------------------------------------------|------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|
| Electrification des communes de..... | 3.000.000 | Pylones, câbles, transformateurs etc..... | 2.200.000<br>frs | A l'étude par les services : Central de distribution d'énergie électrique et du Génie rural. |
|--------------------------------------|-----------|-------------------------------------------|------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|



DIRECTION

DE LA

SÛRETÉ GÉNÉRALE

Castellane, le 28 / 8 / 1930

N° 74 / 0

Activité de la Société  
Hydro-électrique du  
Verdon.

Le Commissaire Spécial  
à Monsieur le Préfet des Basses-  
Alpes (Cabinet)

Digne

En référence aux  
instructions contenues dans  
votre lettre du 27 / 8 / 30, relativement  
à l'activité de la Société hydro-  
électrique du Verdon, j'ai  
l'honneur de porter à votre  
connaissance que la Société  
exploitante a réparti ses  
effectifs de personnel dont  
elle dispose en deux principaux  
chantiers, situés : l'un, sur  
les territoires des communes  
de Castellon et de Demardolx  
(Barrage de Castellon)

P. J.

Plan type de  
l'organisation des  
Camps allemands du  
Verdon.

Sur le territoire de la Commune  
de Castellane - (Barrage de La  
Chaudanne) -

Parallèlement à l'exécution  
des travaux des barrages de  
Castillon et de La Chaudanne,  
des travaux de construction de  
routes sont en cours sur les  
territoires des Communes de  
St Julien et de Castellane  
(lieu dit: "La Chaudanne") -

Enfin, un dépôt [réception  
de matériel - (outils, machines, etc)  
en provenance d'Allemagne]  
est établi à la gare de  
St André - les Alpes. -

Le personnel allemand  
est placé sous les ordres  
d'un Directeur Général,  
(M<sup>r</sup> Latenser) assisté de  
deux sous-directeurs, six  
ingénieurs, un médecin, cinquante  
chefs de chantier, chefs de

Bureaux et Comptables.

L'effectif total des  
Allemands employés aux  
travaux du Verdon, au titre  
des prestations en nature,  
(y compris le personnel de  
direction) est, à la date de  
ce jour, (28 Août) de 673  
unités - A ce nombre, il convient  
d'ajouter 98 ouvriers, de nationalités  
diverses, employés, à titre auxiliaire  
et temporaire, par la direction  
allemande.

Ces travailleurs sont la  
répartition varie, fréquemment,  
suivant les instructions données  
par le Directeur Général  
allemand; sont, actuellement,  
employés comme suit:

|                                             |       |
|---------------------------------------------|-------|
| α) - <u>Barrage de Castellon</u> -          | 430   |
| β) - <u>Chantier routier de St-Julien</u> - | 150   |
| γ) - <u>Barrage de La Chevassanne</u> -     | 40    |
| δ) - <u>Chantier routier de Demansolt</u> - | 100   |
|                                             | <hr/> |
|                                             | 720   |

Dans les Basses-Alpes, les projets d'aménagements hydrauliques remontent au XIX<sup>e</sup> siècle (le premier projet de construction de barrage-réservoir à Castillon date de 1895) et les plans déjà ébauchés avaient été totalement stoppés par la première guerre mondiale. Les travaux de construction des barrages de Castillon et de Chaudanne (situé à l'aval du précédent) sur le Haut-Verdon seront donc les grands projets financés par les réparations. La Société hydro-électrique du Haut-Verdon obtient la concession en 1928 et confie les travaux à la société allemande *Verdonbau* : la première pierre est posée en 1929. « Tout le matériel nécessaire, des engins au crayon, vient d'Allemagne [...] »<sup>1</sup>. On comptera jusqu'à plus de 1000 ouvriers allemands, auxquels s'ajouteront d'autres nationalités. Les ouvriers semblent logés dans de conditions satisfaisantes, on a pensé à tout pour assurer leur confort. Alain Collomp mentionne aussi une « maison de tolérance » ouverte pour les travailleurs allemands dans le village de Castillon, alors presque vidé de ses habitants<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Maurice BONIFACE, « Les barrages sur le Verdon à proximité de Castellane », *Bulletin de la Société scientifique et littéraire des Alpes de Haute-Provence*, n° 294, 2<sup>e</sup> semestre 1982, p. 211.

<sup>2</sup> Alain COLLOMP, *La découverte des gorges du Verdon, histoire du tourisme et des travaux hydrauliques*, 2002, p. 119.



## LES BARRAGES DU VERDON

Sur la rive gauche de la rivière, la propriété entière du marquis de Demandolx a été accaparée par la ville moderne.

Les directeurs ont installé leurs services dans le château. Dans le parc et les dépendances, une trentaine de baraques assurent le logement de cinq cents hommes. Chacune a le tout-à-l'égout, l'eau filtrée sous pression, l'électricité, et le chauffage au moyen des poêles. Dans ces baraques, chaque chambre contient huit lits avec vestiaire et un water-closet ; y attenant, de très nombreux lavabos à eau courante assurent l'hygiène parfaite.

A côté, les salles de bains et de douches, puis la cantine et les cuisines (avec son poste de T.S.F. et ses phonos) où le travail, comme dans nos grands hôtels, est simplifié par les appareils les plus récents. Plus loin, la boucherie, la boulangerie, la porcherie, le frigo, la blanchisserie, les salons de coiffure. Puis, divers garages et les distractions : un ring de boxe, un terrain de football, un court de tennis, un pushing ball et un jeu de quilles couvert, supérieur-

rement installé. Enfin, l'infirmerie, avec sa salle d'opérations, son studio de radiothérapie, et les dortoirs impeccables sous leur couche de ripolin.

Les ateliers, nombreux, sont construits à cent mètres sur le chantier même du barrage. Une dizaine de voies amènent à la gare centrale sur la rive droite, les matériaux tirés du lit même du Verdon, d'où un téléphérique les élève sur la rive gauche jusqu'au concasseur puissant, établi à 120 m. amène, d'autre part, les ciments, et le mélange s'opère dans d'immenses bétonnières. Six grands pylones établis sur les deux rives et réunis par des câbles transportent les bennes et vident dans le lit du Verdon, des tonnes de béton qui formeront le bloc compact que des armatures d'acier scelleront profondément dans le roc. Une énorme carrière a même été prévue, pour alimenter le concasseur, en cas de crue qui suspendrait l'utilisation de cailloux du Verdon.



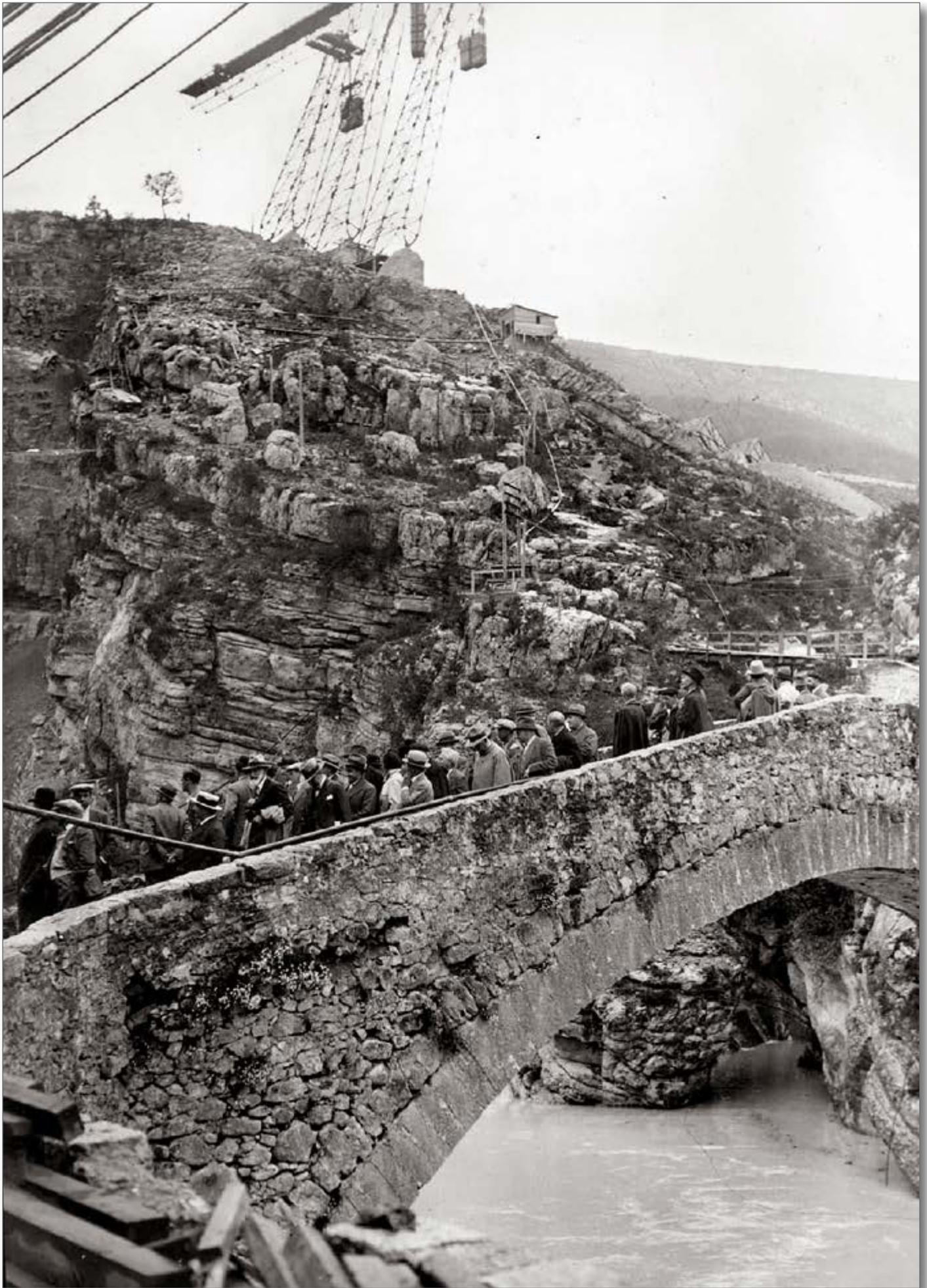


Arch. dép. AHP, S 976  
Plan du cantonnement du chantier  
de Castillon, sans date

| DESIGNATION                         |                                  | NUMÉROS                              |             |                | NOMS         | ANNÉE       | LIEU       | NATIONA-  | SITUATION          | PROFESSION. | Pour les étrangers, chefs d'entreprises, ouvriers à domicile, autres: par 100.             |
|-------------------------------------|----------------------------------|--------------------------------------|-------------|----------------|--------------|-------------|------------|-----------|--------------------|-------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                     |                                  | PAR QUARTIER, VILLAGE, HAMEAU OU RUE |             |                |              |             |            |           |                    |             |                                                                                            |
| des étrangers, villages ou hameaux. | des non dans les villes.         | des maisons                          | des dégrés. | des individus. | DE FAMILLE.  | de          | de         | LITÉ      | ou chef de ménage. |             | Pour les employés ou autres, indiquer le nom le patron ou de l'entreprise qui les emploie. |
| 1                                   | 2                                | 3                                    | 4           | 5              | 6            | 7           | 8          | 9         | 10                 | 11          | 12                                                                                         |
| Quartier de La Sagne-               | 282                              | 139                                  | 1201        | Muraire        | Julie        | 1850        | id         | F         | filie              | néant       |                                                                                            |
|                                     |                                  |                                      | 1202        | Muraire        | Marie        | 1868        | Brant      | F         | mère               | néant       |                                                                                            |
|                                     | 283                              | 140                                  | 1203        | Brun           | Arnie        | 1878        | Castellane | F         | chef               | cultivateur | patron                                                                                     |
|                                     |                                  |                                      | 1204        | Brun           | Marie        | 1856        | id         | F         | chef               | cultivateur | id                                                                                         |
|                                     | 284                              | 141                                  | 1205        | Brun           | Amélie       | 1904        | id         | F         | filie              | néant       |                                                                                            |
|                                     |                                  |                                      | 1206        | Brun           | Laurent      | 1902        | id         | F         | fil                | cultivateur | patron                                                                                     |
|                                     |                                  |                                      | 1207        | Bredelin       | Gérard       | 1901        | Berlin     | A         | chef               | ingénieur   | Meubou                                                                                     |
|                                     | 285                              | 142                                  | 1208        | Bredelin       | Lydia        | 1906        | id         | A         | épouse             | néant       |                                                                                            |
|                                     |                                  |                                      | 1209        | Muraire        | Julie        | 1880        | Castellane | F         | chef               | cultivateur | patron                                                                                     |
|                                     | 286                              | 143                                  | 1210        | Muraire        | Marie        | 1888        | id         | F         | épouse             | néant       |                                                                                            |
|                                     |                                  |                                      | 1211        | Muraire        | Louise       | 1919        | Castellane | F         | filie              | néant       |                                                                                            |
|                                     |                                  |                                      | 1212        | Trickrichs     | Emy          | 1875        | Sanktblaud | A         | chef               | coiffeur    | Meubou                                                                                     |
|                                     | Barrages - Chantier de Chaubanne | 1213                                 | Rinkel      | Walter         | 1896         | Bergenthauf | A          | chef      | coiffeur           | "           |                                                                                            |
|                                     |                                  | 1214                                 | Trickrichs  | Carl           | 1906         | Sanktblaud  | A          |           | ouvrier            | "           |                                                                                            |
|                                     |                                  | 1215                                 | Rinkel      | Alse           | 1875         | Bergenthauf | A          |           | néant              |             |                                                                                            |
| 1216                                |                                  | Fernes                               | Mathias     | 1909           | Pellingen    | "           |            | boucher   |                    |             |                                                                                            |
| 1217                                |                                  | Schouner                             | Paul        | 1888           | Sitzgerath   | "           |            | employé   |                    |             |                                                                                            |
| 1218                                |                                  | Stoike                               | Kaspar      | 1901           | Larffen      | "           |            | jeune     |                    |             |                                                                                            |
| 1219                                |                                  | Platen                               | Paul        | 1900           | Sels         | "           |            | employé   |                    |             |                                                                                            |
| 1220                                |                                  | Mott                                 | Jul         | 1909           | Sanktbrun    | "           |            | magasin   |                    |             |                                                                                            |
| 1221                                |                                  | Grun                                 | Ludwig      | 1899           | Vingstgellen | "           |            | ouvrier   |                    |             |                                                                                            |
| 1222                                |                                  | Grothe                               | Jugen       | 1896           | Gropfenberg  | "           |            | infermier |                    |             |                                                                                            |
| 1223                                |                                  | Grothe                               | Paula       | 1889           | Sumberg      | "           |            | néant     |                    |             |                                                                                            |
| 1224                                |                                  | Welter                               | Adolf       | 1896           | Charkanel    | "           |            | ouvrier   |                    |             |                                                                                            |
| 1225                                |                                  | Franck                               | Michael     | 1897           | Gantstadt    | "           |            | id        |                    |             |                                                                                            |
| 1226                                |                                  | Mang                                 | Loth        | 1873           | Chorrenberg  | "           |            | id        |                    |             |                                                                                            |
| 1227                                |                                  | Wipfel                               | Philippe    | 1898           | Pologna      | "           |            | id        |                    |             |                                                                                            |
| 1228                                | Kassel                           | Loth                                 | 1913        | id             | "            |             | id         |           |                    |             |                                                                                            |
| 1229                                | Bertram                          | Forhardt                             | 1891        | Sifstellig     | "            |             | id         |           |                    |             |                                                                                            |
| 1230                                | Hulm                             | Jean                                 | 1900        | Sulff          | "            |             | id         |           |                    |             |                                                                                            |

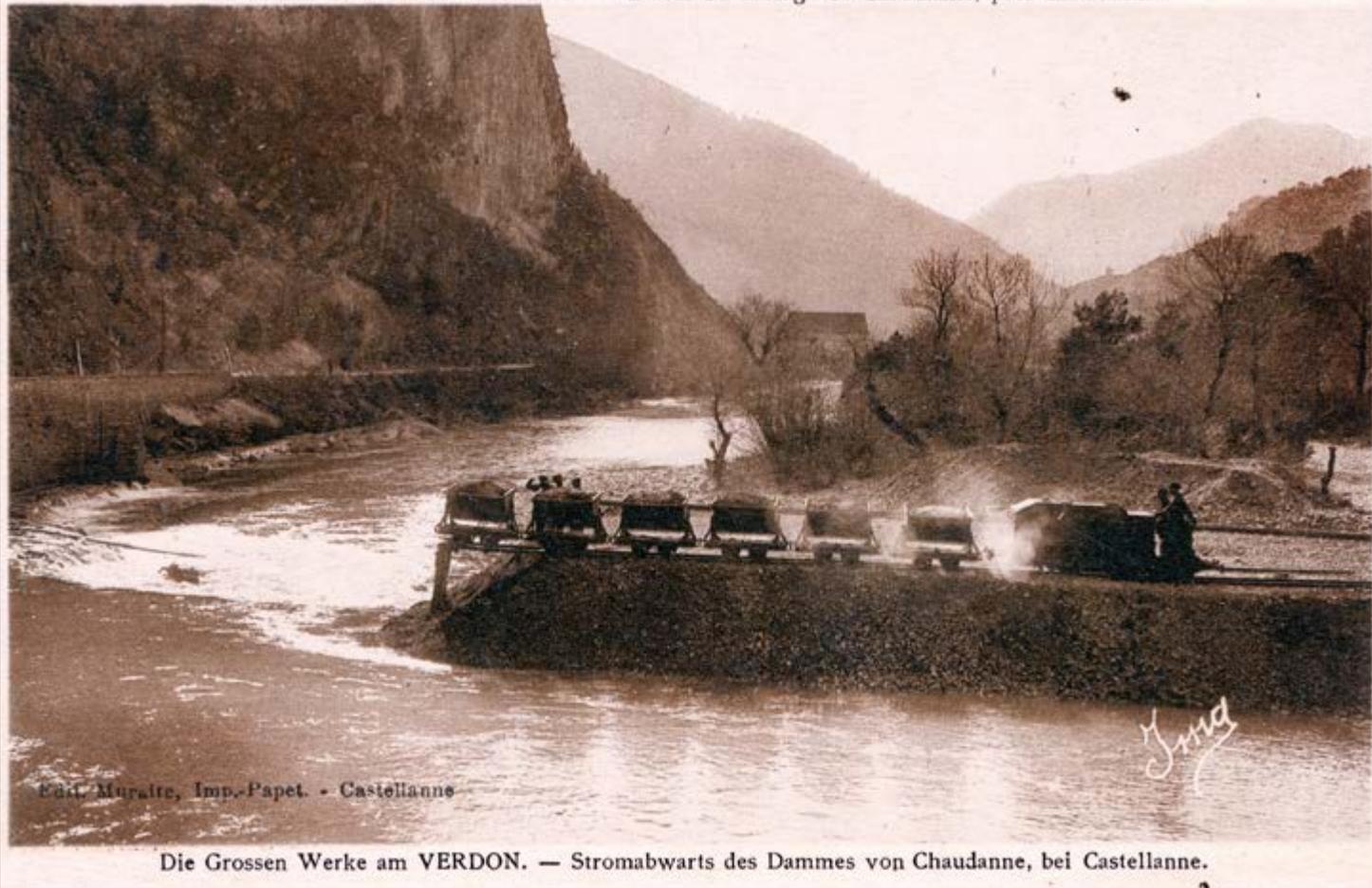
Barrages - Chantier de Chaubanne

| DESIGNATION | NUMÉROS                                      |                                |                                          | NOMS<br>DE FAMILLE | PRÉNOMS      | ANNEE<br>de<br>NAISSANCE | LIEU<br>de<br>NAISSANCE | NATIONALITÉ           | SITUATION<br>PAR RAPPORT<br>au<br>chef de ménage | PROFESSION. | <small>                     Pour les patrons, chefs<br/>d'entreprise, ouvriers à<br/>l'essai, (MARQUE) en-<br/>1918.<br/><br/>                     Pour les employés de<br/>service, indiquer le nom<br/>du patron ou de l'entre-<br/>prise qu'ils emploient.                 </small> |  |
|-------------|----------------------------------------------|--------------------------------|------------------------------------------|--------------------|--------------|--------------------------|-------------------------|-----------------------|--------------------------------------------------|-------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
|             | PAR QUARTIER, VILLAGE,<br>hameau ou rue      |                                |                                          |                    |              |                          |                         |                       |                                                  |             |                                                                                                                                                                                                                                                                                        |  |
|             | des<br>parties,<br>villages<br>ou<br>hameaux | des<br>rues<br>des<br>villages | des<br>maisons<br>côtages,<br>individuel |                    |              |                          |                         |                       |                                                  |             |                                                                                                                                                                                                                                                                                        |  |
| 1           | 2                                            | 3                              | 4                                        | 5                  | 6            | 7                        | 8                       | 9                     | 10                                               | 11          | 12                                                                                                                                                                                                                                                                                     |  |
|             |                                              |                                |                                          | 1231               | Bardenhuter  | Wilhelm                  | 1904                    | Gladbach              | d                                                |             | ouvrier                                                                                                                                                                                                                                                                                |  |
|             |                                              |                                |                                          | 1232               | Robm         | Johann                   | 1898                    | Alkerath              | "                                                |             | id                                                                                                                                                                                                                                                                                     |  |
|             |                                              |                                |                                          | 1233               | Klein        | Ignaz                    | 1909                    | Pologne               | "                                                |             | id                                                                                                                                                                                                                                                                                     |  |
|             |                                              |                                |                                          | 1234               | Berlinghagen | Paul                     | 1903                    | Gummersbach           | "                                                |             | terruier                                                                                                                                                                                                                                                                               |  |
|             |                                              |                                |                                          | 1235               | Heer         | Adolf                    | 1901                    | Pologne               | "                                                |             | charpentier                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |
|             |                                              |                                |                                          | 1236               | Steinel      | Josef                    | 1904                    | Lerath                | "                                                |             | terruier                                                                                                                                                                                                                                                                               |  |
|             |                                              |                                |                                          | 1237               | Rittinger    | Guist                    | 1908                    | Netfisch,<br>Walsdorf | v                                                |             | ouvrier                                                                                                                                                                                                                                                                                |  |
|             |                                              |                                |                                          | 1238               | Winterepiv   | Johann                   | 1880                    | Alkerath              | "                                                |             | mineur                                                                                                                                                                                                                                                                                 |  |
|             |                                              |                                |                                          | 1239               | Schlichting  | Joseph                   | 1892                    | Winterepiv            | v                                                |             | mineur                                                                                                                                                                                                                                                                                 |  |
|             |                                              |                                |                                          | 1240               | Breuckpinter | Georg                    | 1886                    | Krausstein            | v                                                |             | mechanicien                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |
|             |                                              |                                |                                          | 1241               | Goldberg     | Wilhelm                  | 1899                    | Rohm                  | v                                                |             | ouvrier                                                                                                                                                                                                                                                                                |  |
|             |                                              |                                |                                          | 1242               | Goldberg     | Georg                    | 1890                    | id                    | v                                                |             | ingenieur                                                                                                                                                                                                                                                                              |  |
|             |                                              |                                |                                          | 1243               | Schmitz      | Josef                    | 1893                    | Alkerath              | "                                                |             | ouvrier                                                                                                                                                                                                                                                                                |  |
|             |                                              |                                |                                          | 1244               | Busch        | Fritz                    | 1898                    | Alkerath              | v                                                |             | mineur                                                                                                                                                                                                                                                                                 |  |
|             |                                              |                                |                                          | 1245               | Forst        | Ludovic                  | 1900                    | Lauterbach            | "                                                |             | id                                                                                                                                                                                                                                                                                     |  |
|             |                                              |                                |                                          | 1246               | Forst        | Wilhelm                  | 1903                    | Winkel                | "                                                |             | id                                                                                                                                                                                                                                                                                     |  |
|             |                                              |                                |                                          | 1247               | Kurzer       | Karl                     | 1899                    | Alkerath              | v                                                |             | id                                                                                                                                                                                                                                                                                     |  |
|             |                                              |                                |                                          | 1248               | Busch        | Roger                    | 1901                    | Alkerath              | "                                                |             | id                                                                                                                                                                                                                                                                                     |  |
|             |                                              |                                |                                          | 1249               | Brinkmann    | Peter                    | 1905                    | Weiden                | "                                                |             | monteur                                                                                                                                                                                                                                                                                |  |
|             |                                              |                                |                                          | 1250               | Scheidt      | Georg                    | 1908                    | Rohbach               | id                                               |             | ouvrier                                                                                                                                                                                                                                                                                |  |
|             |                                              |                                |                                          | 1251               | Görres       | Johann                   | 1901                    | Ramsdorf              | v                                                |             | id                                                                                                                                                                                                                                                                                     |  |
|             |                                              |                                |                                          | 1252               | Kindlerberg  | Karl                     | 1909                    | Lubben                | "                                                |             | mineur                                                                                                                                                                                                                                                                                 |  |
|             |                                              |                                |                                          | 1253               | Kuttenberg   | Theodor                  | 1892                    | Alkerath              | "                                                |             | manœuvre                                                                                                                                                                                                                                                                               |  |
|             |                                              |                                |                                          | 1254               | Schelle      | Ronald                   | 1907                    | Alkerath              | "                                                |             | ouvrier                                                                                                                                                                                                                                                                                |  |
|             |                                              |                                |                                          | 1255               | Heunehatch   | Heinrich                 | 1899                    | id                    | "                                                |             | id                                                                                                                                                                                                                                                                                     |  |
|             |                                              |                                |                                          | 1256               | Reuschenbach | Peter                    | 1904                    | id                    | "                                                |             | id                                                                                                                                                                                                                                                                                     |  |
|             |                                              |                                |                                          | 1257               | Kiel         | Drazenovic               | 1899                    | Letinar               | "                                                |             | mineur                                                                                                                                                                                                                                                                                 |  |
|             |                                              |                                |                                          | 1258               | Gendler      | Johann                   | 1902                    | Parlscheid            | "                                                |             | ouvrier                                                                                                                                                                                                                                                                                |  |
|             |                                              |                                |                                          | 1259               | Zellberg     | Paul                     | 1906                    | Lubben                | "                                                |             | ouvrier                                                                                                                                                                                                                                                                                |  |
|             |                                              |                                |                                          | 1260               | Boelber      | Adolf                    | 1896                    | Alkerath              | "                                                |             | mineur                                                                                                                                                                                                                                                                                 |  |



Arch. dép. AHP, 7 Fi 142, Fonds Honnorat, visite des travaux du barrage de Castillon, 1930

Les Grands Travaux du VERDON. — En aval du Barrage de Chaudanne, près Castellanne.



Die Grossen Werke am VERDON. — Stromabwärts des Dammes von Chaudanne, bei Castellanne.

Arch. dép. AHP, 2 Fi 3186, les grands travaux du Verdon, 1930

La crise économique qui s'abat sur le monde et l'Allemagne à partir de la fin de 1929 sonne le glas du paiement des réparations. En 1931, le moratoire proposé par le président américain Hoover suspend pendant un an le paiement des dettes. La presse bas-alpine se scandalise de ces décisions, accusant l'Allemagne de mauvaise foi quand elle affirme que sa situation économique ne lui permet plus de payer. En 1932, les travaux sur le Verdon sont arrêtés, la société allemande *Verdonbau* ayant cessé de les financer. Le chantier du barrage de Castillon ne redémarrera vraiment qu'après la seconde guerre mondiale, en juillet 1945. Chantier à nouveau international, puisque 2 200 ouvriers de plus de quinze nationalités y travailleront... dont 800 prisonniers de guerre allemands <sup>3</sup>.

<sup>3</sup> « Un coup de la cinquième colonne ? », *magazine du Conseil général des Alpes-de-Haute-Provence*, n° 121, février 2014, p. 18

## Pauvre Contribuable Français

L'Allemagne ne veut plus payer ses dettes privées, ni réparations. Est-ce, si on lui cède, pour exiger demain d'autres avantages politiques, pour réclamer, après l'annulation du plan Young, celle des traités, pour s'équiper aussi aux frais du monde et pour exercer sur les pays qu'elle aura handicapés, une hégémonie politique ? Nous n'osons l'avancer, mais nous devons songer à de telles éventualités et en y songeant, être prudents.

Avant de prendre toute décision, soit en ce qui concerne les réparations, soit en ce qui touche aux crédits gelés, les créanciers de l'Allemagne, faisant front commun, doivent exiger de sérieuses, de solides, d'intangibles garanties.

*L'Ami du Peuple* note que la proposition radicale d'abandonner les dettes allemandes se traduirait par une formidable augmentation des impôts qui pèsent sur les Français.

Pauvre contribuable français ! Voilà à quelle sauce veut t'accomoder le parti radical.

On attend avec curiosité l'opinion de M. Herriot sur l'initiative prise par *la Dépêche de Toulouse* dont il est l'un des collaborateurs les plus en vue.

Veut-il, lui aussi, ruiner la France pour les beaux yeux des étrangers qui la jaloussent ? Cela est assez dans sa manière.

On l'a vu, en août 1924, tout céder sans compensation à M. Mac-Donald et à Stresemann, alors qu'il aurait pu joindre à l'évacuation de la Rhur l'annulation des dettes. Il n'en fit rien, préférant être grand et généreux sans contre-partie et permettre à Stresemann de chanter victoire.

La suggestion de *la Dépêche de Toulouse* est du même tonneau que celle de Léon Blum invitant la France à désarmer seule, pour l'exemple, un exemple qui ne serait pas suivi.

« Pierre et Paul » compte sur l'idéalisme bien connu des Américains pour ne pas hésiter à marcher à la remorque de notre pays dûment chapitré par lui. Il en sera réduit à compter deux fois.

Nous comptons bien que si le parti radical se résout à adopter la thèse toulousaine, il aura la bonne foi de s'en expliquer loyalement au cours de la prochaine campagne électorale.

Les contribuables ont le droit de savoir à quelle sauce ils seront mangés. Ce sera pour eux une piètre consolation d'apprendre que la généreuse initiative prise par le radical Huc a comblé de joie la presse allemande.

Accablée d'impôts qui paralysent son commerce et son industrie (hier encore le taux de nos impôts était supérieur aux taux des impôts allemands), la France serait

dans une situation pire que celle de l'Allemagne, si elle devait payer ses créanciers et ne rien recevoir de ses débiteurs. Alors n'ayant plus rien à craindre d'une France ruinée, d'une France affaiblie, le voisin de l'est referait à son gré et à son profit la carte de l'Europe. Et, après la misère, nous connaîtrions l'esclavage.

# Le barrage de Castillon

Nous avons, la semaine dernière, démontré que M. Louis Gardiol avait une responsabilité dans l'arrêt des travaux du barrage de Castillon. Il ne peut répondre à notre argumentation. C'est un fait. Il a voté pour l'approbation du moratoire Hoover qui permettait aux Allemands de ne pas payer et de suspendre les prestations en nature.

Nous allons, aujourd'hui, faire la preuve que l'élection de M. Gardiol aboutirait à la suspension définitive de l'œuvre gigantesque entreprise.

Comment a été voté l'article accordant les bonifications d'intérêt ? Grâce à un amendement déposé au Sénat et qui a permis de réduire le crédit de cinq cent mille francs pour renvoyer le texte à l'examen de la Commission des Finances de la Chambre ?

Or, cet amendement fut déposé par M. Louis Verrier, sénateur de l'Isère, Henry de Jouvenel, sénateur de la Corrèze, et appuyé par nos sénateurs ?

Or, MM. Louis Perrier et Henry de Jouvenel possèdent des barrages dans leurs départements. Il y a dans l'Isère celui du Sautet et celui du Chambon. Leur influence auprès de la Commission qui décide de l'attribution des bonifications d'intérêt est beaucoup plus considérable que celle de M. Louis Gardiol, qui ne peut pas en avoir. Seul, M. André Junot pourra, de concert avec nos sénateurs qui se mettront aisément d'accord avec lui, arriver à faire accorder à la Société du Verdon la bonification d'intérêt prise sur le chiffre voté par le Parlement. Cette bonification permettra l'émission d'obligations qui donnera le capital nécessaire à la reprise immédiate des travaux.

Nous considérons qu'avec André Junot la prospérité renaîtra rapidement dans les cantons intéressés.

Ministère  
des Travaux Publics

Paris, le 2 DEC 1932 193

Direction de  
la Voirie routière,  
des Forces hydrauliques  
et des  
Distributions  
d'Energie électrique

3<sup>e</sup> Bureau



LE MINISTRE

A Monsieur le PREFET des BASSES-ALPES

BASSES-ALPES

Le Verdon

Aménagement des  
chutes de Castillon,  
la Chaudanne et  
Castellane

A la date du 16 Novembre 1932, vous m'avez communiqué une lettre par laquelle M. le Directeur des Postes de votre département exprime le désir de savoir si les travaux d'aménagement des chutes de Castillon, la Chaudanne et Castellane, sur le Verdon, vont être repris au cours de l'année 1933. Vous m'avez demandé de vous fournir les éléments de réponse à cette question.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que mon Administration se préoccupe actuellement des mesures à prendre pour la reprise de ces travaux. Mais il n'est pas possible, pour le moment, de prévoir une date déterminée pour cette reprise, car elle se trouve subordonnée aux mesures d'assainissement financier que mon Administration a demandées à la Société et qui ne sont pas encore réalisées.

le 9-12-1932  
Copie pour  
Répondre à M. PTT  
à l'arrêté PTT  
HJ



# L'ALLEMAGNE PAIERA

## Le traité de Versailles et les réparations dans les Basses-Alpes 1919-1932

### Réalisation de la plaquette

**Texte et conception :**  
Sylvie Deroche, professeur en charge du service éducatif

**Recherches :**  
Bérangère Suzzoni, Lucie Chaillan, médiatrices du service éducatif, Sylvie Deroche professeur mise à disposition du service éducatif

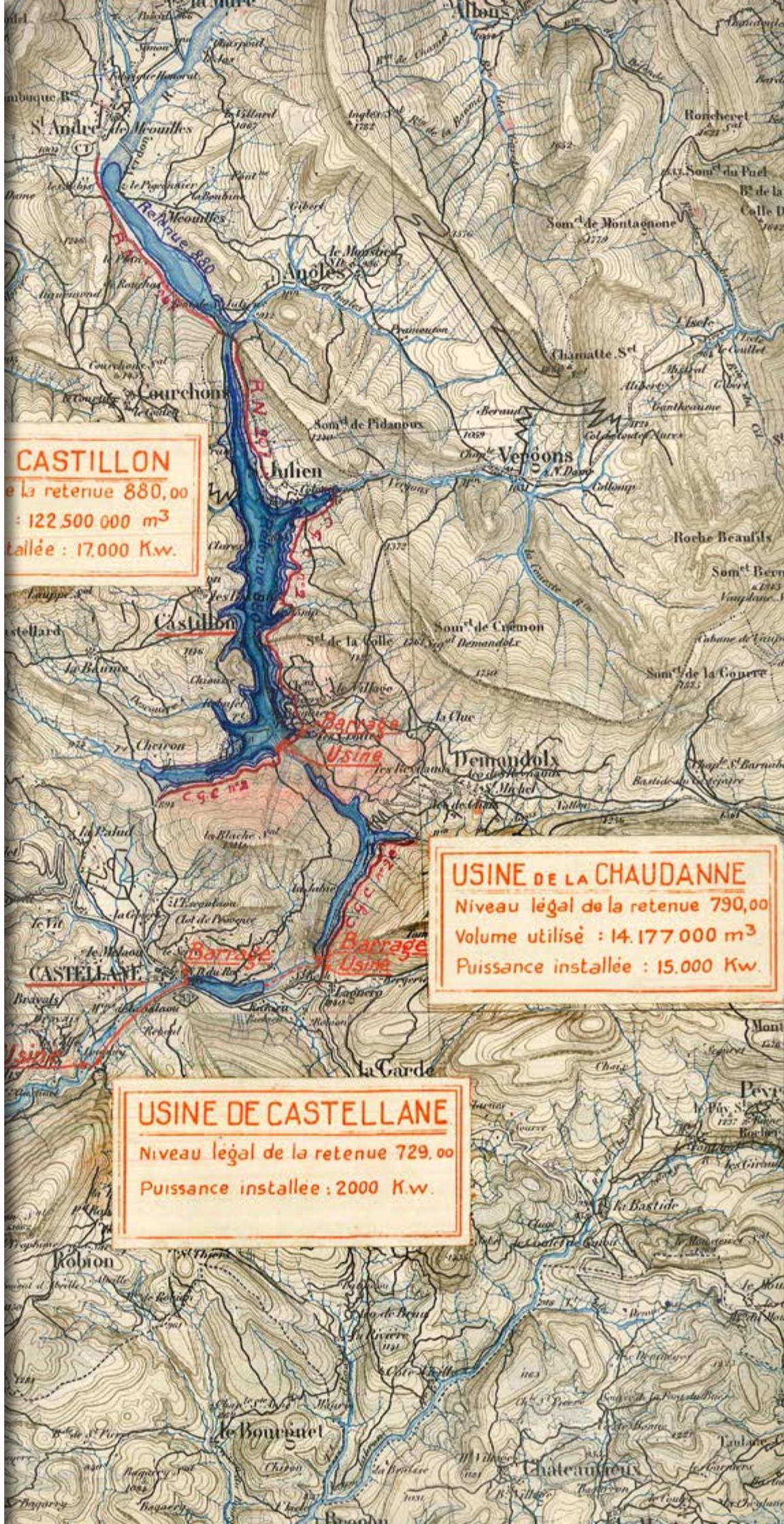
**Conception graphique :**  
Jean-Marc Delaye, photographe

**Relecture :**  
Jean-Christophe Labadie, directeur  
Laure Franek, directrice-adjointe

© Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence, Archives départementales 2, rue du Trélus 04000 Digne-les-Bains

[archives04@le04.fr](mailto:archives04@le04.fr)  
[www.archives04.fr](http://www.archives04.fr)

Archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence  
2 rue du Trélus  
04000 DIGNE-LES-BAINS  
04 92 36 75 00  
[archives04@le04.fr](mailto:archives04@le04.fr)



**CASTILLON**  
Niveau légal de la retenue 880,00  
Volume utilisé : 122.500 000 m<sup>3</sup>  
Puissance installée : 17.000 Kw.

**USINE DE LA CHAUDANNE**  
Niveau légal de la retenue 790,00  
Volume utilisé : 14.177 000 m<sup>3</sup>  
Puissance installée : 15.000 Kw.

**USINE DE CASTELLANE**  
Niveau légal de la retenue 729,00  
Puissance installée : 2000 Kw.